

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	74 564 419	FB	915 144	FC	75 479 564	76 478 169	
	Production vendue	biens * services *	FD	12 489 344	FE	1 797 044	FF	14 286 388	21 356 450
			FG	9 521 280	FH	4 225	FI	9 525 505	479 366
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	96 575 045	FK	2 716 414	FL	99 291 459	98 313 985
	Production stockée*					FM	(66 222)	(530 693)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	391 769	1 323 348	
	Autres produits (1) (11)					FQ	30 556	103 025	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	99 647 563	99 209 665	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	37 246 844	38 782 592	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 274 006	(433 157)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	6 616 842	8 468 655	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(238 923)	(1 082 873)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	31 009 042	30 800 904	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	692 056	492 907	
	Salaires et traitements*					FY	5 176 736	9 080 653	
	Charges sociales (10)					FZ	2 251 103	4 098 475	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	484 620	923 435	
						GB			
						GC	424 309	410 043	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	12 353 030	220 003	
	Autres charges (12)					GF	97 289 670	91 761 640	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	2 357 892	7 448 024		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GI				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GJ				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	58 671	70 943	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	2 533	8 667	
	Différences positives de change					GO			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	88 868	79 610	
Total des produits financiers (V)					GQ				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	50 633	66 780	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	46 989	41 719	
	Différences négatives de change					GT			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	97 622	108 500	
Total des charges financières (VI)					GV	(8 754)	(28 890)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	2 349 138	7 419 134		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	155 621
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 113 039
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	654 437
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 923 098
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	515 070
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 306 102
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	76 726
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 897 899
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(591 784)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	(6 379)
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	174 022
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	105 659 530
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	103 452 835
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 206 695
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
		IG	
	(3) Dont	HP	37 698
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	439 328
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AUT. PRODUITS EXCEPTION			155 621
PRODUIT DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 442 131
PRODUIT DE CESSIION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			670 908
AMORTISSEMENS DEROGATOIRES		76 726	555 665
REPRISE DEPRECIATION PROVISIONS EXCEPTIONNELLES			98 772
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

Désignation

1 / 1

31/12/2022

Charges

Produits

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Copie certifiée

conforme

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 65 Rue DE CHAMBOURG 01117 OYONNAX CEDEX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 7 9 6 2 2 1 6 0 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 440 990	AG	56 120	1 384 870	1 384 870	
		Fonds commercial (1)	AH	14 136 994	AI		14 136 994	14 785 333	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 546 801	AO	1 430 768	2 116 032	3 264 297	
		Constructions	AP	6 682 347	AQ	5 258 263	1 424 084	2 156 116	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	821 246	AS	729 987	91 259	1 338 837	
		Autres immobilisations corporelles	AT	369 280	AU	330 610	38 670	93 292	
		Immobilisations en cours	AV	447 819	AW		447 819	1 384 455	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	17 525	BI		17 525	6 575	
TOTAL (II)			BJ	27 463 006	BK	7 805 751	19 657 255	24 413 778	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	299 514	BM	41 813	257 701	3 242 798	
		En cours de production de biens	BN		BO			4 901	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	336 172	BS	5 772	330 400	1 615 553	
		Marchandises	BT	8 154 328	BU	336 229	7 818 099	10 199 558	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	828 237	BW		828 237	369 066	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	19 328 028	BY	429 369	18 898 658	19 558 724	
		Autres créances (3)	BZ	20 477 237	CA		20 477 237	19 702 069	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	1 337 305	CG		1 337 305	95 590	
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	199 510	CI		199 510	125 296	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	50 960 332	CK	813 183	50 147 148	54 913 557	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	78 423 338	1A	8 618 934	69 804 403	79 327 335	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 379 312)	DA	1 379 312	1 379 312
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	32 694 106	32 694 106
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	137 931	137 931
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	13 174 011	13 174 011
	Report à nouveau	DH	(4 770 245)	(10 743 215)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 206 695	5 972 969
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	749 992	1 228 931
		TOTAL (I)	DL	45 571 802
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 677 697	1 776 469
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 677 697	1 776 469
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	750 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 820 000	25 668 563
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 571 774	4 201 259
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	70 679	418 556
	Autres dettes	EA	5 342 450	3 418 440
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	22 554 904	33 706 819
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	69 804 403	79 327 335
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 554 904	33 706 819
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	16 567 222	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	5 007 953	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	7 075 538	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	2 674 544	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	6 848 040	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	726 269	KW		KX		
		Matériel de transport*			KY	4 515	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	380 223	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	1 384 455	LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	24 101 540	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	6 575	1U		1V	10 950		
TOTAL IV				LQ	6 575	LR		LS	10 950		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	40 675 338	ØH		ØJ	10 950		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	989 236	LW	15 577 985	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	1 461 152	LY	3 546 801	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	1 600 000	MB	5 475 538	MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	1 467 735	MH	1 206 808	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	6 026 793	MK	821 246	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU	MM	609 020	MN	117 249	MO			
		Matériel de transport	IV	MP	4 515	MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	128 191	MT	252 031	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	936 635	NA	447 819	NB			
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III		IV	NG	12 234 044	NH	11 867 495	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ	ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		II	2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	17 525	2G				
TOTAL IV		I3	NJ		NK	17 525	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	13 223 281	ØL	27 463 006	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENTNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 397 017	PF 484 620	PG 825 517	PH 56 120
TOTAL I		RK 397 017	RM 484 620	RN 825 517	RO 56 120
Terrains		PI 1 743 656	PJ	PK 312 887	PL 1 430 768
Constructions	Sur sol propre	PM 5 151 004	PN	PO 1 076 292	PQ 4 074 712
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV 2 442 961	PW	PX 1 259 409	PY 1 183 551
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 5 509 203	QA	QB 4 779 215	QC 729 987
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 642 759	QE	QF 559 028	QG 83 731
	Matériel de transport	QH 4 515	QI	QJ 4 515	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 370 441	QM	QN 123 562	QO 246 879
corporelles		QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 15 864 542	QV	QW 8 114 911	QX 7 749 630
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 16 261 560	ØP 484 620	ØQ 8 940 428	ØR 7 805 751

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1 76 726	R2	R3	R4	R5	R6 76 726
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7 555 665	T8	T9 (555 665)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3 76 726	X4	X5	X6 555 665	X7	X8 (478 939)
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ 76 726	NR	NS	NT 555 665	NU	NV (478 939)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	76 726	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	555 665	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ (478 939)

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENTNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 1 228 931	TM 76 726	TN 555 665	TO 749 992
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z 1 228 931	TS 76 726	TT 555 665	TU 749 992
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 1 776 469	5W	5X 98 772	5Y 1 677 697
	TOTAL II	5Z 1 776 469	TV	TW 98 772	TX 1 677 697
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N 804 069	6P 383 813	6R 804 069	6S 383 814
	Sur comptes clients	6T 415 902	6U 40 495	6V 27 028	6W 429 369
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 1 219 971	TY 424 309	TZ 831 097	UA 813 183
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 4 225 372	UB 501 035	UC 1 485 535	UD 3 240 872
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 424 309	UF 831 097	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ 76 726	UK 654 437	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2022

[illegible]

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 IS1

N° 2056
1 / 1

31/12/2022

Autres provisions pour dépréciation[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	471 382	471 382		
	Autres créances clients		UX	18 856 645	18 856 645		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	32 580	32 580		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 170 664	2 170 664		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	163 961	163 961		
	Groupe et associés (2)		VC	18 040 189	18 040 189		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	69 841	69 841		
	Charges constatées d'avance		VS	199 510	199 510		
	TOTAUX			VT	40 022 301	VU	40 022 301
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	750 000	750 000			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 820 000	13 820 000			
Personnel et comptes rattachés		8C	834 614	834 614			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	723 499	723 499			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	174 022	174 022			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	818 808	818 808			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	20 830	20 830			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	70 679	70 679			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 342 450	5 342 450			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	22 554 904	VZ	22 554 904	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		tés auprès des associés personnes physiques		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	2 206 695	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	60 896	XE	81 032		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	20 136				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	102 759	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW	121 566		
	Amendes et pénalités			WJ	18 807	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7	175 785
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												WO	
													XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW		WQ	2 938		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	2 588 016		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU	179 957	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A								WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											WB		
												I6		
												WZ		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												ZY	
	Majoration d'amortissement*												XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)			K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)			L2			XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)			ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)			K3				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)			1F				
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)			YI		XG	1 763		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YB		Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YC		Créance dégagee par le report en arriere de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YD										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	181 720		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI	2 406 296			
{ déficit (II moins I)												XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*										ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	2 406 296	XO		

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2022

Exercice N

Montant

2 938

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 IS1

31/12/2022

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	516 799
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE DES SOCIETES			9K	102 759	9L 112 293
PARTICIPATION DES SALARIES			9M		9N 67 664
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	102 759	YO 179 957
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

*	Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
		L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(10 743 215)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	5 972 969				- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	0E					Dividendes	ZE								
							Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	0F	(4 770 245)				Report à nouveau (NB. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG	(4 770 245)							
									ZH	(4 770 245)						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ										
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR										
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	— Sous-traitance					YT	123 073		231 445							
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 999 231					XQ	990 231		1 105 226							
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	1 056 354		1 864 756							
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	923 329		1 039 602							
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV			136 618							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	27 916 053		26 423 254							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	31 009 042		30 800 904							
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	190 684		(109 242)							
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	501 372		602 149							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	692 056		492 907							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	26 584 879		23 021 922							
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	16 213 087		12 516 205							
DIVERS	— Montant brut des salaires *					0B	5 511 104									
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S										
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%						
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG										
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	703 148	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL									
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO									
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2					N° SIRET de la société mère du groupe JJ 5 4 2 0 7 8 5 5 5 0 0 6 6 2										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT						Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	139 490			139 490		
	2	201 406			201 406		
	3	648 339				648 339	
	4	100 000				100 000	
	5	4 494 297			3 038 073	1 456 223	
	6	6 038 200			4 858 572	1 179 627	
	7	609 020			572 485	36 535	
	8	4 515			4 515		
	9	81 574			79 754	1 819	
	10	45 124			45 124		
	11	1 492			1 006	486	
	12	1 586 104				1 586 104	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3	670 908	22 568	22 568			
	4		(100 000)	(100 000)			
	5	6 300 000	4 843 776	4 843 776			
	6	640 488	(539 139)	(539 139)			
	7		(36 535)	(36 535)			
	8						
	9		(1 819)	(1 819)			
	10						
	11		(486)	(486)			
	12		(1 586 104)	(1 586 104)			
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			2 602 259			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A
1 / 1

Désignation
SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 IS1

31/12/2022

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Néant ☒ X

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2022		et clos le : 31.12.2022	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	118.66	
Dont apprentis	YF	0.71	
Dont handicapés	YG	3.42	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	99 291 459	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	99 291 459	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	30 556	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	248 892	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	279 449	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	44 400 870	
Variation négative des stocks	OQ	1 350 198	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	29 448 728	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	123 747	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12 353 030	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	87 676 574	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	11 894 334
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	11 894 334	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	99 291 459	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	916 141 629	
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		/ / / / /

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 3 7 9 6 2 2 1 6 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

ADRESSE (voie) 65 Rue DE CHAMBOURG

CODE POSTAL 0111

VILLE OYONNAX CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 86 207

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 3M France

N° SIREN (si société établie en France) 542078555 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 86 207

Adresse : N° 1 Voie PRV de l'nnovation

Code Postal 95000 Commune CERGY Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET

3 7 9 6 2 2 1 6 0 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

ADRESSE (voie)

65 Rue DE CHAMBOURG

CODE POSTAL

0111

VILLE

OYONNAX CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC



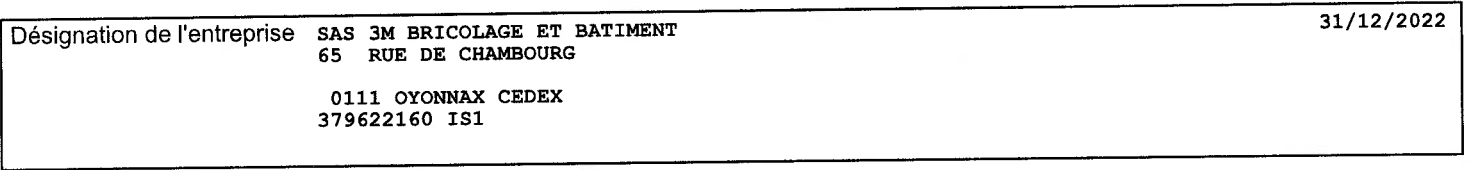
Désignation de l'entreprise	SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT 65 RUE DE CHAMBOURG
-----------------------------	---

31/12/2022

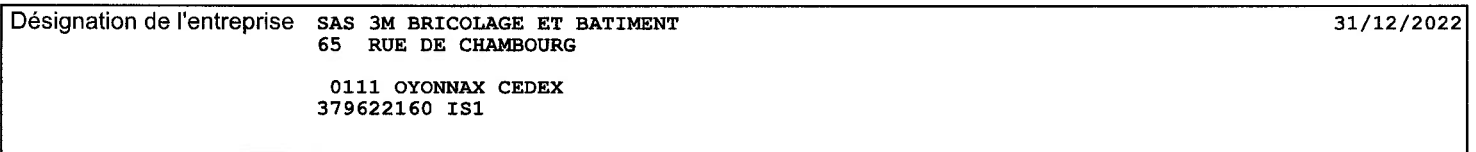
0111 OYONNAX CEDEX
379622160 IS1

[illegible]

CA18CHAPAY

[illegible]

CA20CHAAVA

[illegible]

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 IS1

31/12/2022

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : PASTOR

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre : SA

N° / Type / Libellé voie : GREEN PARK AVENUE DU GOLF

Complément de distribution : BATIMENT A

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville : 34670 BAILLARGUES

Pays : FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre : SAS

N° / Type / Libellé voie : 65 r. DE CHAMBOURG

Complément de distribution : PARC INDUSTRIEL OUEST

Lieu-dit / hameau : VEYZIAT

Code postal / Ville : 01100 OYONNAX

Pays : FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération :

31122010

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE		495 107			

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 ISI

31/12/2022

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : FAVOTEX

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre : SA

N° / Type / Libellé voie : ZI LA BARRONIE

Complément de distribution :

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville : 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN

Pays : FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre : SAS

N° / Type / Libellé voie : 65 r. DE CHAMBOURG

Complément de distribution : PARC INDUSTRIEL OUEST

Lieu-dit / hameau : VEYZIAT

Code postal / Ville : 01100 OYONNAX

Pays : FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

☒

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

☐

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

☐

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

☐

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

☐

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

☐

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

☐

Date de réalisation de l'opération :

01012010

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE		1 640 509			

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 IS1

31/12/2022

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :

ERELS

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

SAS

N° / Type / Libellé voie :

r. DE TAMAS

Complément de distribution :

ZI NORD

Lieu-dit / hameau :

Code postal / Ville :

01100 OYONNAX

Pays :

FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Complément de désignation ou prénom :

forme juridique ou titre :

SAS

N° / Type / Libellé voie :

65 r. DE CHAMBOURG

Complément de distribution :

PARC INDUSTRIEL OUEST

Lieu-dit / hameau :

VEYZIAT

Code postal / Ville :

01100 OYONNAX

Pays :

FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

X

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

30092011

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE		2 635 485			

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 ISI

31/12/2022

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : PLASTO ADHESIFS
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 3 bd DE BEAUREGARD
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 21600 LONGVIC
 Pays : FRA

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom : 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre : SAS
 N° / Type / Libellé voie : 65 r. DE CHAMBOURG
 Complément de distribution : PARC INDUSTRIEL OUEST
 Lieu-dit / hameau : VEYZIAT
 Code postal / Ville : 01100 OYONNAX
 Pays : FRA

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

X

Date de réalisation de l'opération :

01012014

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI TECHNIQUE		3 272 691			

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
65 RUE DE CHAMBOURG
0111 OYONNAX CEDEX
379622160 IS1

31/12/2022

Le taux d'IS appliqué par la société au titre de cet exercice est de 25%.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT			
SIRET	3 7 9 6 2 2 1 6 0 0 0 0 2 4		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
65 Rue DE CHAMBOURG			
0111 OYONNAX CEDEX			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012012
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS 3M FRANCE 1 PRV DE L'INNOVATION 95000 CERGY	
SIRET	5 4 2 0 7 8 5 5 5 0 0 6 6 2

B ACTIVITE

Activités exercées	Fabrication de produits de consommation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	2 406 296	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : TALENTIA SOFTWARE IF
---	---

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT
379622160 IS1

Au titre de l'année N

31/12/2022

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case	
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant PME au sens communautaire

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	1 763

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

N° SIRET : 37962216000024

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	2 206 695
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	381 321
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	2 588 016
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	181 720
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	181 720
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	2 406 296	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		1 703 148
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	703 148	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2023

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01012022 au : 31122022

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M5
			7 917 919
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	M5ter
Déficits imputés			J9
			1 703 148
Déficits reportables			M6
			6 214 771
Déficits nés au titre de l'exercice			H8
Total des déficits restant à reporter			H9
			6 214 771

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2023

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 37962216000024

Exercice du : 01012022 au : 31122022

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	2 406 296		CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX	2 406 296		CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)		CZ	2 406 296		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 37962216000024

Exercice du : 01012022 au : 31122022

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM		FN	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD		G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE				GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 3M BRICOLAGE ET BATIMENT

N° SIRET : 37962216000024

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice du : 01/01/2022 au : 31/12/2022

Néant ☐*

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	2 406 296		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	2 406 296		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

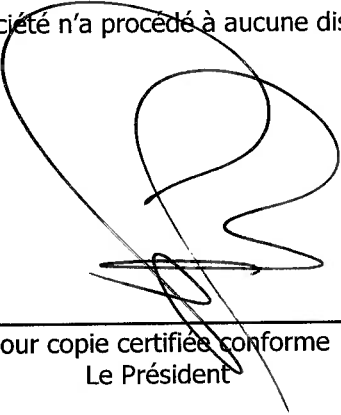
Société par actions simplifiée au capital de 1.379.312 euros
Siège social : 65, rue de Chambourg – Parc industriel Ouest – Veyziat
01117 Oyonnax
379 622 160 R.C.S. Bourg-en-Bresse

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 2.206.695,16 euros, en totalité au compte « report à nouveau » dont le solde serait ramené de (4.770.245,90) euros à (2.563.550,74) euros.

L'Associé unique prend acte que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.



Pour copie certifiée conforme
Le Président

3M Bricolage et Bâtiment

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
3M Bricolage et Bâtiment
65 rue de Chambourg
Parc Industriel Ouest Veyziat
01100 OYONNAX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3M Bricolage et Bâtiment relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : sur la base du test de sondage réalisé, nous observons que la ventilation par tranches de retard des factures non reçues à la clôture n'est pas rigoureusement alignée sur les données figurant sur les factures.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine, le 23 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Sébastien Lasou



3M BRICOLAGE ET BATIMENT

65 rue de Chambourg

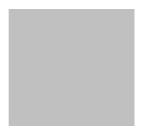
Parc Industriel

01117 OYONNAX CEDEX



Comptes annuels

31/12/2022



Sommaire

Page de garde	1
Bilan.....	2
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat Première Partie.....	6
Compte de résultat Seconde Partie.....	7
Annexe.....	8
I - Présentation de la société et faits caractéristiques de l'exercice.....	9
II - Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
Immobilisations.....	12
Amortissements.....	13
Provisions inscrites au bilan.....	14
État des Échéances des Créances et Dettes.....	15
Charges à payer.....	16
Produits à recevoir.....	17
Charges et Produits constatés d'avance.....	18
III - Notes sur la bilan.....	19
IV - Notes sur le compte de résultat.....	21
V - Autres informations.....	24



Bilan



Bilan Actif

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 440 991	56 120	1 384 870	1 384 870
Fonds commercial	14 136 995		14 136 995	14 785 334
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	15 577 985	56 120	15 521 865	16 170 204
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 546 801	1 430 769	2 116 032	3 264 297
Constructions	6 682 348	5 258 264	1 424 084	2 156 117
Installations techniques, matériel et outillage industriel	821 247	729 987	91 259	1 338 838
Autres immobilisations corporelles	369 281	330 611	38 670	93 292
Immobilisations en cours	447 819		447 819	1 384 455
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	11 867 496	7 749 631	4 117 865	8 236 998
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 526		17 526	6 576
TOTAL immobilisations financières :	17 526		17 526	6 576
ACTIF IMMOBILISÉ	27 463 007	7 805 751	19 657 255	24 413 778
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	299 514	41 813	257 701	3 242 799
Stocks d'en-cours de production de biens				4 901
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	336 172	5 772	330 400	1 615 553
Stocks de marchandises	8 154 328	336 229	7 818 099	10 199 559
TOTAL stocks et en-cours :	8 790 014	383 814	8 406 200	15 062 811
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	828 237		828 237	369 066
Créances clients et comptes rattachés	19 328 028	429 370	18 898 659	19 558 724
Autres créances	20 477 237		20 477 237	19 702 070
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	40 633 503	429 370	40 204 133	39 629 860
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 337 305		1 337 305	95 590
Charges constatées d'avance	199 510		199 510	125 296
TOTAL disponibilités et divers :	1 536 815		1 536 815	220 887
ACTIF CIRCULANT	50 960 332	813 184	50 147 148	54 913 558
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	78 423 339	8 618 935	69 804 404	79 327 336

Bilan Passif

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 379 312	1 379 312	1 379 312
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	32 694 106	32 694 106
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	137 932	137 932
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	13 174 012	13 174 012
Report à nouveau	(4 770 246)	(10 743 216)
Résultat de l'exercice	2 206 695	5 972 970
TOTAL situation nette :	44 821 811	42 615 115
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	749 992	1 228 931
CAPITAUX PROPRES	45 571 803	43 844 047
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 677 697	1 776 469
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 677 697	1 776 469
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	750 000	
TOTAL dettes financières :	750 000	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 820 001	25 668 563
Dettes fiscales et sociales	2 571 774	4 201 260
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70 679	418 556
Autres dettes	5 342 450	3 418 441
TOTAL dettes diverses :	21 804 904	33 706 820
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	22 554 904	33 706 820
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	69 804 404	79 327 336

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises	74 564 420	915 145	75 479 565	76 478 169
Production vendue de biens	12 489 344	1 797 044	14 286 389	21 356 450
Production vendue de services	9 521 281	4 225	9 525 506	479 366
Chiffres d'affaires nets	96 575 045	2 716 414	99 291 459	98 313 985
Production stockée			(66 222)	(530 694)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			391 769	1 323 349
Autres produits			30 557	103 026
PRODUITS D'EXPLOITATION			99 647 563	99 209 666
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			37 246 844	38 782 593
Variation de stock de marchandises			1 274 006	(433 157)
Achats de matières premières et autres approvisionnement			6 616 843	8 468 656
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			(238 923)	(1 082 874)
Autres achats et charges externes			31 009 042	30 800 904
TOTAL charges externes :			75 907 812	76 536 122
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			692 057	492 907
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			5 176 736	9 080 653
Charges sociales			2 251 104	4 098 476
TOTAL charges de personnel :			7 427 840	13 179 129
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			484 621	923 436
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			424 310	410 044
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			908 931	1 333 479
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			12 353 031	220 004
CHARGES D'EXPLOITATION			97 289 670	91 761 641
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 357 893	7 448 025

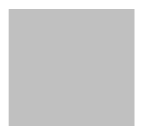
Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/22 au 31/12/22

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 357 893	7 448 025
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	27 663	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		70 943
Autres intérêts et produits assimilés	58 672	
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 667
Différences positives de change	2 534	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	88 869	79 611
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		66 781
Intérêts et charges assimilées	50 633	
Différences négatives de change	46 989	41 720
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	97 623	108 501
RÉSULTAT FINANCIER	(8 754)	(28 890)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 349 139	7 419 134
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	155 621	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 113 040	292 008
Reprises sur provisions et transferts de charges	654 438	244 307
	5 923 098	536 315
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	515 071	808 082
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 306 103	254 010
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	76 726	66 007
	5 897 899	1 128 100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	25 199	(591 785)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(6 379)	67 664
Impôts sur les bénéfices	174 022	786 716
TOTAL DES PRODUITS	105 659 530	99 825 591
TOTAL DES CHARGES	103 452 835	93 852 621
BÉNÉFICE OU PERTE	2 206 695	5 972 970

Annexe



I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**1.1 Présentation de la société**

La société GPI, renommée 3M Bricolage et Bâtiment depuis le 1^{er} janvier 2014, est une société par actions simplifiée, domiciliée 65 Rue de Chambourg - Parc Industriel Ouest VEYZIAT - 01117 OYONNAX.

Elle est immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 379 622 160.

La société a été intégrée fiscalement au Groupe 3M à compter du 1^{er} janvier 2012. Il s'agit du 9^{ème} exercice complet après que la société ait été acquise le 3 octobre 2011 par la société 3M France, dont le siège est situé au 1 Parvis de l'innovation 95000 Cergy.

Les sociétés Dinac et Plasto Adhésifs ont été absorbées au 1^{er} janvier 2014 par la société 3M Bricolage et Bâtiment.

Les éléments d'actif et de passif des sociétés absorbées ont été transcrits dans la comptabilité de la société absorbante sur la base de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2013. Le boni de fusion sur Dinac s'élève à 15 564 547 €. Le mali de fusion sur Plasto Adhésifs se monte à 3 272 691 €.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 1^{er} mars 2022, la société a procédé à la cession de l'activité des produits de finition des sols incluant la cession de son site industriel de La Mure (38).

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par le Plan Comptable Général et l'ANC n°2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, y compris frais accessoires et hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Une dépréciation des fonds de commerce est constituée, le cas échéant, pour ramener la valeur des fonds de commerce au plus bas de la valeur comptable et de la valeur d'usage.

La valeur d'usage des fonds de commerce a été testée en comparant les capitaux employés des activités concernées avec la valeur d'entreprise estimée sur la base d'une actualisation des flux d'exploitation futurs de trésorerie.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

En 2016, le règlement ANC 2015-06 a modifié les règles applicables au traitement comptable du mali technique. Celui-ci doit désormais faire l'objet d'une affectation comptable au bilan, dans des sous comptes spécifiques par catégorie d'actifs. Afin de se conformer à ces nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 1er janvier 2016, la société 3M Bricolage et Bâtiment a procédé à l'analyse des malis techniques, résultant des fusions avec les sociétés Pastor, Favotex et Plasto Adhésifs. Cette analyse a conclu que ces malis techniques sont des éléments de fonds commercial, et ont donc été affecté dans les actifs incorporels non amortissables.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Lorsque les dispositions fiscales le permettent, un calcul d'amortissement dégressif est effectué. L'écart entre l'amortissement dégressif et linéaire est porté au niveau des provisions réglementées dans le poste "amortissements dérogatoires".

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- construction structure (linéaire)	30 ans
- construction agencements et aménagements (linéaire)	10 ans
- matériel et outillage (linéaire + dégressif)	3 à 15 ans
- installations générales (linéaire + dégressif)	5 à 10 ans
- matériel de transport (linéaire)	4 ans
- matériel de bureau (linéaire + dégressif)	2 à 5 ans
- mobilier de bureau (linéaire)	8 à 10 ans
- matériel informatique	3 ans

2.4 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

2.5 Recherche et développement.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.6 Stocks

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont évaluées au coût réel d'achat selon la méthode FIFO.

Les encours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

2.7 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.8 Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.9 Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises et produits finis sont enregistrées en produits au moment de la livraison du bien, selon les conditions spécifiques de chaque contrat / commande.

2.10 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds n'est pas provisionnée et fait l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ».

2.11 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Immobilisations

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	16 567 222		
TOTAL immobilisations incorporelles :	16 567 222		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	5 007 953		
Constructions sur sol propre	7 075 539		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	2 674 544		
Installations techniques et outillage industriel	6 848 041		
Installations générales, agencements et divers	726 270		
Matériel de transport	4 515		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	380 224		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 384 455		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	24 101 540		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 576		10 950
TOTAL immobilisations financières :	6 576		10 950
TOTAL GÉNÉRAL	40 675 338		10 950

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		989 236	15 577 985	
TOTAL immobilisations incorporelles :		989 236	15 577 985	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		1 461 152	3 546 801	
Constructions sur sol propre		1 600 000	5 475 539	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		1 467 735	1 206 809	
Install. techn., matériel et out. industriels		6 026 793	821 247	
Inst. générales, agencements et divers		609 020	117 249	
Matériel de transport		4 515		
Mat. de bureau, informatique et mobil.		128 191	252 032	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		936 635	447 819	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		12 234 044	11 867 496	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			17 525	
TOTAL immobilisations financières :			17 525	
TOTAL GÉNÉRAL		13 223 281	27 463 006	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	397 017	484 620	825 517	56 120
TOTAL immobilisations incorporelles :	397 017	484 620	825 517	56 120
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 743 656		312 887	1 430 769
Constructions sur sol propre	5 151 005		1 076 292	4 074 712
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	2 442 962		1 259 409	1 183 551
Installations techn. et outillage industriel	5 509 203		4 779 215	729 987
Inst. générales, agencements et divers	642 759		559 028	83 731
Matériel de transport	4 515		4 515	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	370 442		123 562	246 879
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	15 864 542		8 114 911	7 749 630
TOTAL GÉNÉRAL	16 261 559	484 620	8 940 428	7 805 751

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	484 621		
TOTAL immobilisations incorporelles :	484 621		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	484 621		

Provisions Inscrites au Bilan

Période du 01/01/22 au 31/12/22

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	1 228 931	76 726	555 665	749 992
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 228 931	76 726	555 665	749 992

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	1 776 469		98 772	1 677 697
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 776 469		98 772	1 677 697

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	804 069 415 903	383 814 40 496	804 069 27 029	383 814 429 370
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 219 972	424 310	831 098	813 184

TOTAL GÉNÉRAL	4 225 372	501 036	1 485 535	3 240 873
----------------------	------------------	----------------	------------------	------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/22 au 31/12/22

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 526	17 526	
TOTAL de l'actif immobilisé :	17 526	17 526	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	471 383	471 383	
Autres créances clients	18 856 646	18 856 646	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	32 580	32 580	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 170 665	2 170 665	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	163 961	163 961	
Groupe et associés	18 040 190	18 040 190	
Débiteurs divers	69 842	69 842	
TOTAL de l'actif circulant :	39 805 266	39 805 266	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	199 510	199 510	

TOTAL GÉNÉRAL	40 022 301	40 022 301	
----------------------	-------------------	-------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	750 000	750 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 820 001	13 820 001		
Personnel et comptes rattachés	834 614	834 614		
Sécurité sociale et autres organismes	723 500	723 500		
Impôts sur les bénéfices	174 022	174 022		
Taxe sur la valeur ajoutée	818 808	818 808		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 830	20 830		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	70 679	70 679		
Groupe et associés				
Autres dettes	5 342 450	5 342 450		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	22 554 904	22 554 904		
----------------------	-------------------	-------------------	--	--

Charges à Payer

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 808 371
Dettes fiscales et sociales	1 203 891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	5 342 450
TOTAL	17 354 712

Produits à Recevoir

3M BRICOLAGE ET BATIMENT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	163 961 55 199
TOTAL	219 160

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	199 510	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	199 510	

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de :

- marques pour une valeur brute de 1.441 K€ au 31/12/22 (1.555 K€ au 31/12/21) ;
- logiciels pour une valeur brute de 26 K€ au 31/12/22 (227 K€ au 31/12/21) ;
- fonds de commerce pour une valeur brute de 6.093 K€ au 31/12/22 (6.742 K€ au 31/12/21),
- mali de fusion ERELS pour une valeur brute de 2 635 K€ au 31/12/22 (inchangé),
- mali de fusion PASTOR pour une valeur brute de 495 K€ au 31/12/22 (inchangé),
- mali de fusion FAVOTEX pour une valeur brute de 1 641 K€ au 31/12/22 (inchangé),
- mali de fusion PLASTO ADHESIFS pour une valeur brute de 3 273 K€ au 31/12/22 (inchangé).

Une sortie d'immobilisations incorporelles d'un montant de 989 K€ a eu lieu durant l'exercice 2022 (10 K€ en 2021).

Conformément au règlement ANC 2015-06 (confère 2.2), les malis techniques de fusion ont été affectés comptablement en autres immobilisations incorporelles.

Le fonds de commerce ne fait l'objet d'aucune dépréciation dans la mesure où aucun élément, à ce jour, n'est susceptible de remettre en question sa valeur comptable, compte tenue des perspectives attendues suite à la réorganisation.

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 79 K€, correspondant essentiellement à des investissements sur terrains et ensemble immobilier pour 42 K€, à des installations techniques, matériels et outillages industriels pour 11 K€ et à des constructions installations générales pour 25 K€.

La dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles s'élève à 485 K€ sur 2022 (contre 923 K€ sur 2021).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées uniquement de dépôts et cautionnements à hauteur de 18 K€.

3.4 Stocks

La dépréciation des stocks s'élève à 384 K€ au 31 décembre 2022 (contre 804 K€ au 31 décembre 2021).

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 429 K€ au 31 décembre 2022 (contre 416 K€ au 31 décembre 2021).

3.6 Echéance des créances

Au 31 décembre 2022, les « autres créances », d'un montant total de 20.477 K€ (contre 19.702 K€ au 31 décembre 2021), sont composées de créances fiscales et sociales, de comptes courants et de débiteurs divers pour un montant de 2 203 K€, 18 040 K€ et 234 K€ respectivement (contre 2 100 K€, 17 532 K€ et 70 K€ au 31 décembre 2021).

3.7 Capital social

Le capital social s'élève à 1 379 312 € et se compose de 86 207 actions au nominal de 16 € chacune, détenues à hauteur de 100 % par la société 3M France, dont le siège est situé au 1 Parvis de l'innovation 95000 Cergy.

Il n'y a pas eu de modification du capital en cours d'exercice.

3.8 Capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2021	43 844
Dividendes distribués	0
Provisions réglementées	- 479
Bénéfice de l'exercice	+ 2 207
Capitaux propres au 31 décembre 2022	45 572

3.9 Provisions pour risques et charges

Le solde des autres provisions pour risques et charges (1 678 K€) concerne la provision sur les stock-options et une provision pour risque social.

3.10 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2022, les autres dettes sont composées d'avoirs à établir aux clients s'élevant à 5 342 K€ (contre 3 418 K€ au 31 décembre 2021).

3.11 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Clients et comptes rattachés	11	538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 1 463	- 1 207
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Autres créances (Comptes courants)	0	0
Créances / (dettes) nettes	- 1 452	- 669

Les comptes courants sont classés en "Emprunts et dettes financières divers" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2022	2021	Variation
France	96 575	93 680	+3.09%
Etranger	2 716	4 634	-41,39%
Total	99 291	98 314	+0,99%

4.2 Transfert de charges

(en K€)	2022	2021
Avantages en nature	73	103
Remboursement assurance	0	-11
Remboursement frais de formation	0	0
Remboursement indemnités journalières	0	0
Remboursement divers	-513	0
Total	-440	92

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	2022	2021
Escomptes obtenus	59	71
Escomptes accordés	-50	-67
Intérêts sur financement entreprises liées	0	0
Résultat de change	-44	-33
Autres produits / (charges) financiers	0	0
Participation créances	28	0
Produit net (charge)	-9	-29

4.4 Résultat exceptionnel

(en K€)	2022	2021
Pénalités diverses (clients, amendes et impôts)	-513	- 755
Subventions accordées	0	- 54
Autres charges exceptionnelles	-297	- 232
Charges sur opérations de gestion	-4	0
Charges exercices antérieurs	-1	0
Cession d'immobilisations corporelles	-5 009	- 22
Variation des provisions réglementées	479	- 2
Variation provisions pour risques charges (hors litige commercial et salarial)	99	181
Produits de cession	5 113	5
Reprise sur provisions pour dépréciation exceptionnelle	0	0
Produits sur opérations de gestion	156	0
Produits exceptionnels	0	288
Produit net (charge)	23	-591

Les produits de cession correspondent à l'ensemble des éléments cédés dans le cadre de la vente du site industriel de la Mure en date du 1er mars 2022.

4.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(En €)	Résultat courant (hors exceptionnel)	Résultat exceptionnel	Résultat financier	Total
Résultat avant impôt	2 357 893	25 199	-8 754	2 374 338
Réintégrations – Déductions	23 816	0	0	23 816
Participation des salariés	6 379	0	0	6 379
Crédit d'impôt mécénat	1 763	0	0	1 763
Résultat fiscal	2 389 851	25 199	-8 754	2 406 296
Déficit imputés	1 703 148	0	0	1 703 148
Base imposable taux normal	686 703	25 199	-8 754	703 148
Impôt sur les sociétés 25%	171 676	6 300	-2 189	175 787
Contribution 3.3%	0	0	0	0
Total Impôt dû	171 676	6 300	-2 189	175 787

4.6 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement fiscal futur de 163 K€ calculé au taux de 25% pour l'exercice 2022.

Accroissements et allègements dette future d'impôt (en €)	31/12/2022
(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 531-2/20, Art. 532-11 et Art. 532-12)	
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	749 992
- Provisions pour hausse des prix	0
- Autres dispositions fiscales (plus-values de fusion)	0
- Ecart conversion actif	0
Total des accroissements	749 992
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- Participation des salariés	- 6 379
- Provision perte de change	0
Autres :	
- Contribution sociale de solidarité	102 759
- Provision amortissement accéléré non déductible	0
- Provision frais de dépollution (PSE)	0
Total des allègements	96 380
Accroissement fiscal futur	653 612

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société 3M St PAUL (USA).

5.2 Engagements financiers

Retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite répondent aux exigences de la norme FAS 87(US) conforme à la recommandation ANC n°2013-02 et s'élèvent à 1 146 K€ au 31 décembre 2022 (3.085 K€ au 31 décembre 2021).

Les hypothèses retenues pour estimer l'engagement au 31 décembre 2022 sont les suivantes :

- Taux d'inflation : 2,25 %
- Taux d'actualisation : 3,90 %
- Taux d'augmentation des salaires annuels : +2,50 %
- Taux de charges sociales : 50,00 % non-cadre ; 50,00% cadre
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres et 62 ans pour les non-cadres
- Convention collective de la plasturgie et vendeurs, représentants, placiers.

Les tables utilisées concernant les taux de mortalité sont celles de TG HF 2005.

Les hypothèses de turn-over sont les suivantes pour l'exercice 2022 :

Age	Cadres
Avant 30 ans	2,0 %
De 30 à 39 ans	4,0 %
De 40 à 49 ans	2,0 %
De 50 à 54 ans	1,0 %
A partir de 55 ans	0,0%

Age	Non cadres
Avant 30 ans	3,0 %
De 30 à 39 ans	3,0 %
De 40 à 49 ans	0,5 %
A partir de 50 ans	0,0 %

Le principe retenu pour la valorisation des indemnités de fin de carrière est le départ volontaire avec application des charges sociales afférentes.

Autres engagements financiers

La société n'a aucun autre engagement donné ou reçu au 31 décembre 2022.

5.3 Effectifs moyens

- Cadres	33
- Ouvriers	63
- Techniciens et agents de maîtrise	19
- VRP	1
- Apprenti	1
Total	117

5.4 Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée, car cela conduirait à fournir une information à caractère individuel.